

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2017

14 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZé, Mme JUTTAUD, M. BONNET,
Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN. MM
BRULF, MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNE, CAVAL
M. LECLERCQ pouvoir donné à M. BONNET
M. SABATINO pouvoir donné à M. MILHOUD

3 ABSENTS : MM DAVIGHI, DOULUT, Mme GUTIERREZ excusés

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 12 avril 2017, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au C.M. de surseoir à la délibération sur la cession du local de la Résidence du Centre 1 qui aura lieu à la rentrée et de rajouter le point sur les rythmes scolaires pour une proposition du retour de la semaine à 4 jours pour les écoles de Castelculier, selon un décret qui devrait être publié courant juin 2017. Le CM, à l'unanimité accepte ces modifications.

REQUALIFICATION EN BOULEVARD URBAIN ET ENTREE D'AGGLOMERATION DE LA RD 813 ET DE SES ABORDS

Le Maire informe le C.M. que les entreprises ont été retenues suite à la consultation lancée pour la réalisation des travaux sur la RD 813. Les travaux vont se réaliser en deux phases, la phase 1 correspondant au tronçon du giratoire 8 d'entrée de village au giratoire 7 de la liaison Beauregard/RD813 et la phase 2 du giratoire 8 aux limites communales avec Boé et Bon-Encontre. La phase 1 débutera vers le 10 juillet 2017 pour une durée de travaux d'environ 5 mois et la phase 2 débutera durant le premier semestre 2018. Un courrier d'information sera envoyé aux riverains et un arrêté de circulation en alternat sera prévu.

43 - CONVENTION DE MANDAT AVEC VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS ENTRE L'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA COMMUNE DE CASTELCULIER

A l'unanimité, le C.M. décide de modifier et de compléter la délibération n° 2016/94 du 25.11.2016 au vu de l'évolution du projet et du souhait de l'AA d'engager des travaux relatifs à l'alimentation en eau potable sur cette portion de voie. C'est pourquoi, pour des raisons de cohérence et pour une meilleure coordination de l'opération, il convient d'inclure ces travaux dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre l'AA et la Commune.

Le Maire est autorisé à signer la convention de mandat avec versement de fonds de concours entre l'AA et CASTELCULIER pour l'aménagement de la RD 813 en boulevard urbain.

.../...

44 - DEMANDE DE FINANCEMENTS DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR VELO ET AUTORISATION DE SIGNATURE

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à réaliser les travaux d'aménagement de la liaison douce sur la RD 813 durant les années 2017/2018. L'estimation HT de ces travaux s'élève à environ 572 000 €. Le C.M. décide de solliciter auprès des financeurs publics les aides les plus élevées concernant cette opération.

45 - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 813, ENTREE DE BOURG, EN BOULEVARD URBAIN

Le C.M., à l'unanimité, décide de retenir les offres économiquement les plus avantageuses des candidats suivants, pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle et les options éventuelles :

- Pour le lot n° 1 VRD : l'entreprise MALET pour un montant total HT de 927 321.72 € dont 351 178.51 €, base tranche ferme et l'option pour un montant de 16 310.46 € et 545 360.84 €, base tranche conditionnelle et l'option pour un montant de 14 471,91 €,
- Pour le lot n° 2 Eclairage public : l'entreprise SPIE pour un montant de 91 436,00 € HT, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle,
- Pour le lot n° 3 Espaces verts : l'entreprise COURSERANT pour un montant de 51 959,50€ HT, pour la tranche ferme et l'option 2, pour la tranche conditionnelle et l'option 5, c'est-à-dire la garantie d'entretien,
- Pour le lot n° 4 Adduction eau potable : l'entreprise ENGIE INEO pour un montant de 139 399,84 € HT, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

46 - TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE – AVENANT A LA CONVENTION PARTICULIERE D'APPUI FINANCIER

A l'unanimité, le C.M. approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour l'acquisition d'un véhicule propre :

Montant acquisition HT	Prime écologique	Montant total HT	Montant TEPCV	Aides AA	Montant collectivité HT	% collectivités
17 746 €	6 000 €	23 746 €	8 248 €	4 749 €	4749 €	20 %

Le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

.../...

47 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE LANCE PAR L'AGGLOMERATION D'AGEN POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE

A l'unanimité, le C.M. confirme l'adhésion de CASTELCULIER au groupement de commandes, organisé par l'AA, pour l'achat d'un véhicule électrique pour une durée illimitée et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

48 - AVENANT N° 2 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT PASSEE AVEC LA SEM 47 POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE CARBOUNERES

Le C.M., à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la Concession d'aménagement passée entre la Commune et la SEM 47 pour l'aménagement de la ZAC de Carboundères suite au transfert obligatoire, à compter du 01.01.2017 de l'ensemble des zones d'activités économiques des Communes aux intercommunalités. La ZAC de Carboundères est donc transférée de plein droit à l'AA.

49 - CONVENTION DE TRANSFERT DE LA ZAC DE CARBOUNERES ENTRE L'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA COMMUNE DE CASTELCULIER

A l'unanimité, le C.M. approuve la convention de transfert de la ZAC de Carboundères à intervenir entre CASTELCULIER et l'AA.

50 - 51 - ZAC CARBOUNERES/ZAC HORIZON 2020 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2016

A l'unanimité, le C.M. approuve le compte rendu d'activité et le bilan financier, les commentaires et les conclusions.

52 – MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS DE SERVICE – MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A l'unanimité, le C.M. autorise la mise en place du prélèvement automatique pour l'ensemble des produits de services municipaux, à compter de septembre 2017. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers.

53 – MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX CIMETIERES DE LA COMMUNE DE CASTELCULIER

Le C.M. décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs applicables aux cimetières de Saint-Amans et de Cabalsaut de la façon suivante, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

OPERATIONS FUNERAIRES ET TAXES MUNICIPALES

- Vacation de police : 20 €

ACHAT DE CONCESSIONS

- Concession de 30 ans :
 - 2 m2 : 200 €
 - 3 m2 : 400 €
 - 6 m2 : 700 €

.../...

- Concession de 50 ans :
 - 2 m2 : 300 €
 - 3 m2 : 500 €
 - 6 m2 : 800 €

CAVEAU PROVISoire

- Droit d'entrée et les trois premiers mois : Gratuit
- A partir du 4^{ème} mois : 15 €
- A partir du 7^{ème} mois : 30 €

CREMATION – DESTINATION DES CENDRES

- Columbarium de 30 ans : 350 €
- Jardin cinéraire – cavurnes de 30 ans : 350 €
- Jardin du souvenir : Gratuit

La tarification relative aux concessions perpétuelles et aux habitants hors Communes, ne correspondant plus aux besoins actuels, ou peu pertinentes sont supprimées.

54 - TARIFS CANTINE SCOLAIRE

A l'unanimité, le C.M. accepte l'augmentation des tarifs suivants pour l'année scolaire 2017 – 2018 :

- . 2.40 € pour les enfants de l'école maternelle
- . 2.60 € pour les enfants de l'école élémentaire
- . 4.90 € pour les adultes

55 - PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les activités suivantes pendant les vacances d'été 2017 :

- . sortie à WALIBI..... 6 €
- . sortie à Z'ANIMOLAND à MONBALEM..... 2 €
- . sortie centre aqualudique de CONDOM..... 2 €
- . sortie accrobranche + balade poney à CAP CAUDEROUE... 6 €
- . sortie poney club de Darel..... 4 €

56 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS D'ELEVES (SITE) DES CANTONS DE BEAUVILLE/LAROQUE-TIMBAUT/PUYMIROL/PONT-DU-CASSE/BAJAMONT

A l'unanimité, le C.M. approuve la modification des statuts du SITE suite au déplacement de son siège social sur la Commune de CASTELCULIER au 36 avenue Jean Monnet.

.../...

57 - PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL INONDATION (PPRI) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, le C.M. est favorable, à l'unanimité, au projet du PPRI, avec les réserves suivantes :

- Que le zonage prévu au niveau du site touristique VILLASCOPIA permette son développement, car en l'état actuel tout hébergement est proscrit,
- Que la Zone d'Aménagement Concertée Horizon 2020 ne pourra pas être déplacée, car le choix d'emplacement de cette zone avait été mûrement réfléchi, adapté au PPRI précédent et la commission d'enquête s'était prononcée favorablement,
- Que les secteurs de Ribassou sud et de Lamarque, de la ZAC Horizon 2020, classés en aléa faible dans le projet de PPRI ne peuvent être maintenus en l'état dans le nouveau PPRI car d'une part le secteur de Ribassou sud a une position centrale sur la Commune de CASTELCULIER et d'autre part le secteur de Lamarque a vocation à se développer car la SEM 47, aménageur de la ZAC Horizon 2020 est propriétaire des terrains de ce secteur.

58 – DETERMINATION DES RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le C.M. décide d'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (en %)
Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100 %

.../...

59 – TABLEAU DES EMPLOIS

A l'unanimité, le C.M. décide la création des emplois suivants :

. à compter du 1^{er} juillet 2017

- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, au choix par appréciation de la valeur professionnelle, à temps complet au sce administratif
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à la réussite de l'examen professionnel, à temps complet au sce technique
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, au choix par appréciation de la valeur professionnelle, à temps complet au sce technique
- Adjoint technique territorial principal de 2^e classe, au choix par appréciation de la valeur professionnelle, à temps complet au sce cantine/hygiène
- Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ère} classe, au choix par appréciation de la valeur professionnelle, à temps complet au sce enfance et jeunesse

. à compter du 1^{er} décembre 2017

- Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de procéder au reclassement d'un agent déclaré inapte à l'exercice de ses fonctions dans son emploi initial.

60 – CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT D'ENTRETIEN BATIMENTS/ESPACES VERTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Le dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est le seul dispositif en vigueur actuellement au niveau des contrats aidés. Le Maire propose de prévoir la création de deux postes pour le service technique selon les besoins de nécessité de service, à compter du 1^{er} juin 2017 à temps complet, ce qui est retenu par le Conseil Municipal.

61 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A l'unanimité, le C.M. décide de conclure un contrat d'apprentissage, dès la rentrée scolaire 2017-2018, pour le service technique.

62 – RYTHMES SCOLAIRES – RETOUR DE LA SEMAINE A 4 JOURS

A l'unanimité, le C.M. est favorable pour que les écoles primaire et maternelle de CASTELCULIR reviennent à la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2017. La présente décision prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'éducation nationale sur le projet.

.../...

63 – JURY D'ASSISES

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2017, le Maire procède par tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, les six jurés d'assises suivants :

- Madame BEDIN Régine 31 rue Les Boulbènes
- Monsieur POLONI Gérald 276 chemin de Fonbarade
- Monsieur PELLETIER Jean-Francis La Souque
- Monsieur MORENTE Edouard 6 rue Emilia Bourgade
- Madame FERNANDEZ Mélanie 13 rue de Lamarque
- Madame SANDRONE Anne-Laure 20 rue de Lamarque

AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire indique au Conseil Municipal que 3 enseignants du primaire quittent l'école primaire, il s'agit de Mme GANDAR, la directrice et de Mme TASTAYRE et de M. DUPOUY qui seront remplacés, respectivement, par Mme BERNARDIN, Mme RAFFIN et Mme GUILLOU.

D'autre part, le Maire indique que Madame Stéphanie CAVAL est la nouvelle présidente de l'association des parents d'élèves et qu'une kermesse réunissant les enfants des écoles maternelle et primaire est organisée par cette association le samedi 24 juin dans la cour de l'école primaire et à la salle des fêtes.

Le policier municipal assurera la surveillance et la sécurité.

VENUE DE LA DELEGATION ITALIENNE

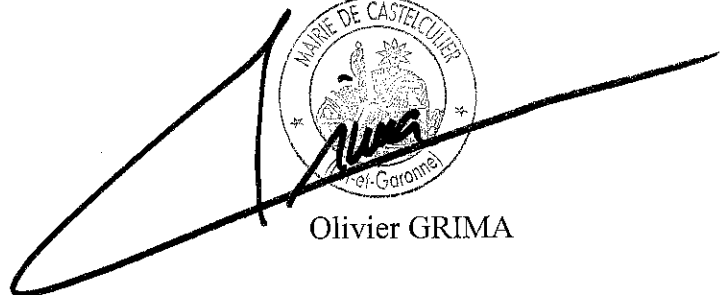
Le Maire termine la séance en rappelant que du 28 juin au 4 juillet 2017, la Commune sera aux couleurs italiennes avec la venue d'une délégation italienne accompagnée de slovènes et d'autrichiens pour fêter le 40^{ème} anniversaire du jumelage. L'organisation est en place pour recevoir nos amis italiens avec la mobilisation des élus, du personnel, du comité de jumelage et des familles qui accueillent les italiens

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA

